

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 34336

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport de la Cour des comptes intitulé « La formation professionnelle tout au long de la vie » publié en octobre 2008. Le rapport préconise de limiter progressivement l'offre dans les filières pour lesquelles le nombre de débouchés est faible, voire inexistant. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

C'est dès le 23 juillet 2008 que le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé de l'emploi ont présenté, lors du conseil des ministres, une communication relative à la formation professionnelle et fixé le cadre et le calendrier permettant aux partenaires sociaux de négocier un accord interprofessionnel susceptible de servir de support à un projet de loi devant être examiné en début d'année 2009. Ces travaux devaient s'articuler autour de quatre axes : améliorer le lien entre formation professionnelle et emploi, notamment en facilitant les transitions professionnelles ; construire un système plus juste permettant de réduire les inégalités d'accès à la formation au profit des salariés de petites et moyennes entreprises, des salariés peu qualifiés et des jeunes sortis sans qualification du système scolaire ; rendre le système de la formation professionnelle plus efficace, par une amélioration de la qualité des formations et une meilleure coordination des acteurs, l'État, les régions et les partenaires sociaux qui doivent mieux articuler leurs actions; rendre l'individu acteur de son parcours de formation professionnelle. Cela implique de mieux orienter et accompagner les personnes, de développer des outils individualisés comme le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, ou encore la validation des acquis de l'expérience. Les partenaires sociaux ont achevé leurs travaux et paraphé, le 7 janvier 2009, un accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels. Un projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, lequel transpose cet accord, a été présenté par le secrétaire d'État chargé de l'emploi lors du conseil des ministres du 29 avril 2009 et discuté au Parlement à la mi-juillet. Ce projet de loi dispose que le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF), élaboré par chaque conseil régional pour une durée de six ans, a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation, dans le cadre d'une concertation entre les différents acteurs (État, collectivités territoriales, partenaires sociaux, organismes consulaires notamment). De plus, il prévoit qu'une réunion annuelle exceptionnelle du Conseil national pour la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) permette la mise en place d'une stratégie nationale coordonnée entre les différents acteurs : partenaires sociaux, État (tous les ministères) et les vingt-six régions.

Données clés

Auteur: M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Hauts-de-Seine (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE34336

Numéro de la question : 34336 Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9502 **Réponse publiée le :** 21 juillet 2009, page 7241